



MDP

## DECISION N° 307 MARCHES PUBLICS

### LOCATION, ENTRETIEN, MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS ET ABONNEMENT « COPIES » POUR LES SERVICES MUNICIPAUX, LES ECOLES PRIMAIRES, MATERNELLES ET LA MJC

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la consultation lancée le 11 mars 2024 et après analyse des offres,

Le Maire,

### DECIDE

- de signer :

Un marché pour la location, l'entretien et la maintenance des copieurs avec abonnement « copies », avec la société TOSHIBA Région Nord Est, sise 7 rue Gaston Ramon 57 050 METZ, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

La durée du contrat est de 12 (douze) mois, renouvelable 3 (trois) fois par périodes de 12 (douze) mois, sans que la durée totale du marché ne puisse dépasser 4 (quatre) ans.

Le montant annuel du marché est de 7 477.60 € HT soit 8 973.12 € TTC, pour la location de l'ensemble des copieurs.

Le coût copie et maintenance s'élève à :

Copie « noir » est de 0,0024 € HT soit 0,00288 € TTC.

Copie « couleur » est de 0,024 € HT soit 0,0288 € TTC.

La dépense sera prélevée aux comptes 61358 et 6156 du budget de la Commune.

Pompey, le 23 mai 2024

Le Maire,



Laurent TROGR LIC

Publié par voie électronique le 27/5/24  
Transmis à la Préfecture le 27/5/24